

Paris, le 18 décembre 2019

Déclaration de Natixis

Natixis prend acte de la décision de l'Autorité de la concurrence du 18 décembre 2019 concernant Natixis Intertitres.

Natixis réfute toute accusation de pratique concertée avec ses concurrents et regrette que l'Autorité de la concurrence n'ait pas tenu compte de ses arguments.

Natixis est extrêmement surprise de cette décision qui lui semble dépourvue de fondement et totalement disproportionnée.

L'engagement de Natixis à respecter la législation et en particulier le droit de la concurrence est total.

Natixis fera appel de cette décision.

À propos de Natixis

Natixis est un établissement financier français de dimension internationale spécialisé dans la gestion d'actifs et de fortune, la banque de financement et d'investissement, l'assurance et les paiements. Filiale du Groupe BPCE, 2^e acteur bancaire en France à travers ses réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne, Natixis compte près de 16 000 collaborateurs dans 38 pays. Elle accompagne et conseille sa propre clientèle d'entreprises, d'institutions financières et d'investisseurs institutionnels, ainsi que les clients des réseaux du Groupe BPCE. Cotée à la Bourse de Paris, Natixis dispose d'une structure financière solide avec un total fonds propres CET1 en Bâle 3⁽¹⁾ de 11,4 milliards d'euros, un ratio CET1 Bâle 3⁽¹⁾ à 11,5% et des notations long terme de qualité (Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch Ratings : A+).

⁽¹⁾ Sur la base des règles CRR-CRD4 publiées le 26 juin 2013, y compris compromis danois sans mesures transitoires et y compris les résultats de l'exercice, nets de dividendes provisionnés (sur la base d'un taux de distribution de 60%)
Chiffres au 30 septembre 2019

Contacts presse

Sonia Dilouya
+33 1 58 32 01 03
sonia.dilouya@natixis.com

Vanessa Stephan
+33 1 58 19 34 16
vanessa.stephan@natixis.com

www.natixis.com



Nos informations sont certifiées par la technologie blockchain.
Vérifiez l'authenticité de ce communiqué de presse sur www.wiztrust.com.